



TOUCHE PAS
A MON
VACCIN !

EST-CE QUE NE PAS
VACCINER SON ENFANT,
C'EST S'EXPOSER À DES
SANCTIONS ?

*EST-CE QUE NE PAS VACCINER SON ENFANT,
C'EST S'EXPOSER À DES SANCTIONS ?*



PENSEZ-VOUS QUE CE QUI EST DIT EST VRAI OU FAUX ?



- A) Faux, c'est illégal depuis la réforme des 11 vaccins.*
- B) Faux, cela a toujours été sanctionné par la loi.*
- C) Vrai, c'est condamnable mais uniquement d'un point de vue moral.*
- D) Faux, on est hors la loi uniquement si l'enfant tombe malade des suites d'une infection.*

Réponse

B

Pourquoi ? On vous explique tout de suite !

Le juste prix !

Concertez-vous et dites-nous le montant de l'amende que l'on risque si l'on ne respecte pas la loi sur les vaccins !

90 €

75 €

80 000 €

15 000 €

8000 €

10 €

1 000 000 €

1 €

300 €

30 000 €

1200 €

250 000 €

750 €

ENFANTS NÉ(E)S AVANT LE 01 JANVIER 2018

Code de la santé publique



6 mois de prison
(maximum)



3 750 €
d'amende

Code pénal



2 ans de prison
(maximum)



30 000 €
d'amende

ENFANTS NÉ(E)S APRÈS LE 01 JANVIER 2018

Code de la santé publique



6 mois de prison
(maximum)



3 750 €
d'amende

Code pénal



2 ans de prison
(maximum)

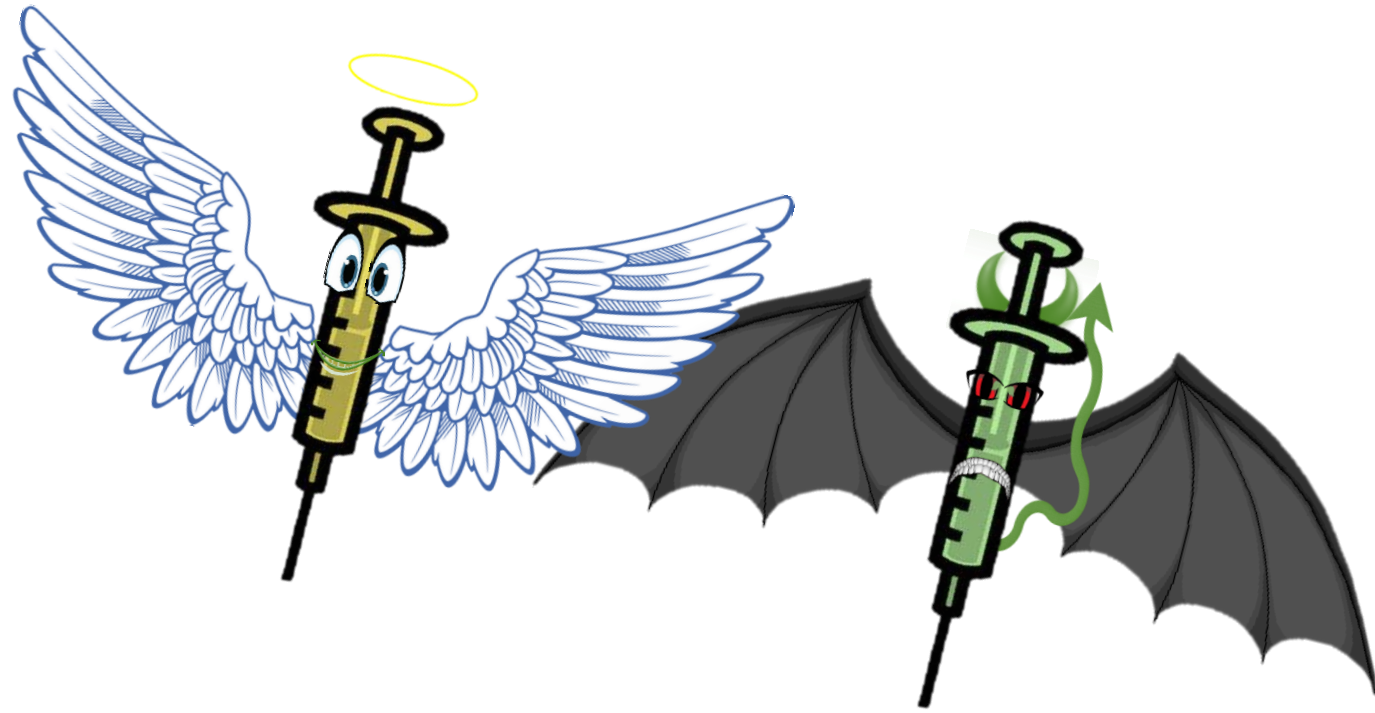


30 000 €
d'amende

Touche pas à mon vaccin !

Remerciements:

- Nathalie Davoust-Nataf
- Hélène Dutartre
- Chloé Journo
- Sylvie Fanfano
- Laurence Belgarbi-Dutron
- Jenna Knoetgen
- Diane Bégarie



Et bien sûr un grand merci à vous et aux personnes interviewées !!!